
INTERVENIR AUPRÈS DE LA PERSONNE SUICIDAIRE À L'AIDE DE BONNES PRATIQUES

Numéro de reconnaissance OPQ : RA00612-13 et SOFÉDUC : 2 unités d'éducation continue

Ce programme de formation, accrédité de l'Association québécoise de prévention du suicide et le MSSS, s'adresse aux intervenants ainsi qu'aux professionnels qui ont la responsabilité de gérer le risque suicidaire chez les adultes ou les adolescents dans le cadre de leur pratique, et ce, dans tous les contextes d'intervention et modalités de services.

Objectif de la formation

Au terme de cette formation, le participant sera capable de diriger et orienter une intervention efficace auprès d'une personne en détresse suicidaire. Le participant apprendra les pratiques à privilégier selon la situation, la clientèle et le niveau de dangerosité.

Le participant développera les compétences liées au « *Guide de bonnes pratiques en prévention du suicide à l'intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux* » du ministère de la Santé et des Services sociaux (2010).

Autres compétences visées

- Avoir une meilleure compréhension de la personne suicidaire
- Être proactif auprès des personnes à haut risque et aborder la question du suicide
- Aiguiser son jugement clinique à l'aide de la nouvelle grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire SAM/CDC-IUD
- Développer des stratégies pour faire grandir la partie qui veut vivre chez une personne suicidaire
- Créer un plan d'action permettant à la personne de se mobiliser pour sa propre sécurité
- Savoir conclure l'intervention en sécurité et prévoir le suivi tout en gérant les moments critiques
- Évaluer les besoins et faciliter l'accès aux services (orienter, référer ou accompagner la personne)

Approche

Nos formateurs possèdent une solide expertise en formation auprès des adultes. De plus, ce sont des professionnels qui travaillent en prévention du suicide depuis plusieurs années.

Les activités d'apprentissage rencontrent les principes andragogiques reconnus avec une alternance entre la théorie et la mise en pratique: exercices, vignettes cliniques, discussions, jeux de rôle, etc.

Modalités

Nous limitons le nombre de participants à 12 personnes pour favoriser un développement optimal des compétences et la participation active dans les activités d'apprentissage.

Cette formation octroie 2 unités ou 21 heures d'éducation continue. Une attestation de formation est remise pour avoir complété la totalité de la formation.

Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques

Numéro de reconnaissance OPQ : RA00612-13 et SOFÉDUC : 2 unités d'éducation continue

Prénom : _____ Nom : _____

Organisation : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. (bureau) : _____ Tél. (maison) : _____

Courriel : _____

Indiquez l'âge de la clientèle auprès de laquelle vous œuvrez (cochez tous les cases qui s'appliquent) :

Jeunes (6-13) Ados (14-17) Jeunes adultes (18-25) Adultes Personnes âgées

Procédure d'inscription

Pour réserver votre place, veuillez retourner le formulaire d'inscription avec votre paiement (visa) par télécopieur (514) 723-3605 ou par la poste au 2345, Bélanger Est, Montréal, Québec H2G 1C9.

Dates :

<input type="checkbox"/> 27 oct., 3-10 nov. 2016	<input type="checkbox"/> 16-23-30 mars 2017
<input type="checkbox"/> 24-25 nov., 2 déc. 2016	<input type="checkbox"/> 3-4-10 mai 2017
<input type="checkbox"/> 18-19-26 janvier 2017	<input type="checkbox"/> 26 mai, 2-9 juin 2017

Chèque / Mandat poste à l'ordre de : Suicide Action Montréal

Montant : Régulier : 458.50 \$ Org. comm / étudiant* : 363.50 \$

** Preuve d'étudiant requise lors de l'inscription.*

Carte de crédit VISA

No carte : _____ Expiration : _____ / _____ / _____

Montant à prélever : Régulier : 458.50 \$ Org. Comm. / étudiant* : 363.50 \$

Signature : _____

Une lettre de confirmation vous sera envoyée environ 15 jours avant la tenue de la formation. Nous vous rappellerons uniquement s'il n'y a plus de place disponible.

Politique d'annulation

Pour obtenir un remboursement, il est nécessaire d'envoyer un avis écrit **7 jours ouvrables** avant la formation.